

Les palmiers perdus : l'histoire d'une faillite des autorités phytosanitaires européennes

Michel Ferry, Susi Gómez

Estación Phoenix

email: ferry.palm@gmail.com



Réunion CMSP Bordighera 14/10/2017

On sait bien qu'empêcher l'introduction d'une espèce nuisible est infiniment préférable à son contrôle une fois introduite car celui-ci est beaucoup plus difficile et coûteux que la prévention.

Dans le cas du CRP, on va voir que ce principe de base n'a servi à rien.



Situation 1996 à fin 2003



Bien avant la décision de la CE du 25 Mai 2007, dès 1996, suite à l'introduction du CRP à Malaga, seule l'Espagne avait adopté une mesure réglementaire concernant le CRP.

- Elle prévoyait l'interdiction totale des importations
- de palmiers.
- Cette mesure était parfaitement justifiée !
- Mais quatre années plus tard, en 2000, les autorités phytosanitaires espagnoles autorisent de nouveau les importations.
-
- Pour quelle raison?
- “Les avancées dans la connaissance sur le CRP et des traitements pour son contrôle permettent de préciser les mesures de protection des palmiers et donc ne justifient plus les restrictions au commerce des palmiers !”
- Justification totalement fallacieuse !



Cette autorisation n'avait d'autre objet que de répondre à la demande du lobby des entreprises qui avaient découvert qu'elles pouvaient acheter à très bon prix des palmiers en Egypte pour les revendre 10 à 20 fois plus chers en Europe.

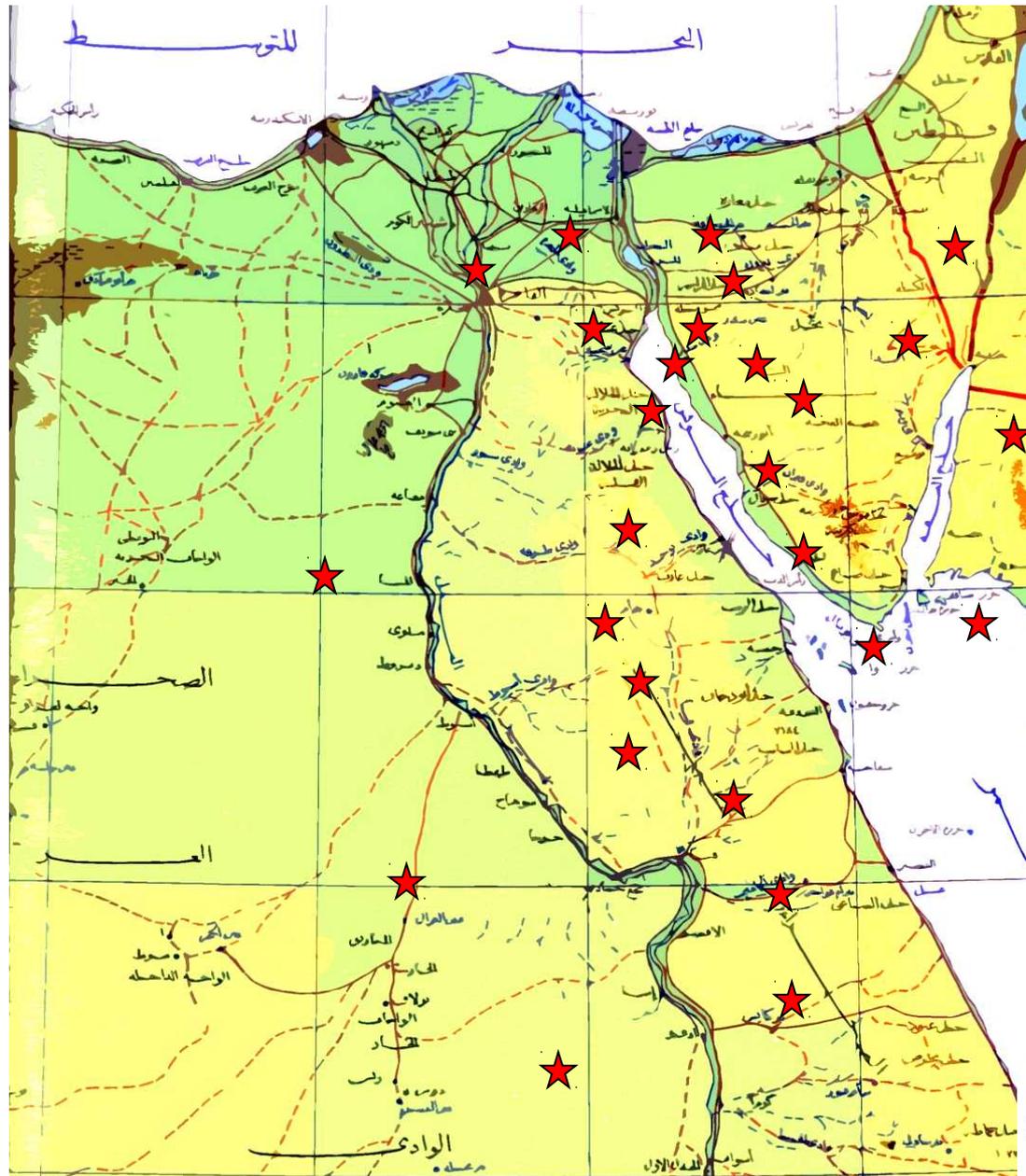


Dès 2000, la Station Phoenix met en garde contre l'autorisation des importations.



- Les autorités phytosanitaires répondent en affirmant que :
- - C'est une obligation du marché international ! (Ce qui est parfaitement faux puisque l'OMC prévoit précisément des restriction à ce marché pour éviter l'introduction d'espèces nuisibles.)
- - Le ravageur est d'origine tropicale. Il ne s'adaptera pas en Europe !

- Il n'y a pas de risque car le CRP n'est présent que de manière très localisée en Egypte ! (C'est complètement faux : la dispersion du CRP y a été considérable en quelques années faute d'un contrôle sérieux du mouvement des palmiers).



• En 2000

A partir de 2000, développement explosif d'un marché très lucratif de palmiers ornementaux importés d'Egypte (quelques centaines de milliers !)



Les autorités phytosanitaires ont privilégié l'intérêt privé au détriment de l'intérêt général.

Conséquence inévitable => détection des premiers foyers à partir de fin 2003 !

Le CRP passe des dattiers importés aux palmiers des Canaries qu'il infeste et où il se multiplie avec infiniment plus d'efficacité.



Début d'un désastre annoncé pour le patrimoine des collectivités et des particuliers





LOS-ALCAZARES



Quelle est l'origine de ce désastre?

- Ni l'invasion naturelle d'un ravageur nouveau.
 - Ni le réchauffement climatique.
- Ni des importations illégales de palmiers.
- Ni l'introduction accidentelle de quelques palmiers infestés.

Les importations de palmiers provenant d'un pays infesté ont été officiellement autorisées, massives, elles devaient être « contrôlées » par les services phytosanitaires.



Vu l'impossibilité technique et pratique de contrôler ces palmiers, leur importation aurait dû être refusée en respect de la réglementation phytosanitaire nationale, européenne et internationale.

Les autorités phytosanitaires sont responsables de l'introduction du CRP en Europe, puis en Afrique du Nord !

Face au risque de nouvelles introductions et de dispersion d'une espèce invasive nuisible, la règle de base est d'adopter **des mesures réglementaires d'urgence**

Il a fallu plus de **trois ans** pour qu'une décision soit prise au niveau européen ! (décision du 25 mai 2007 : "*...pour adopter des mesures d'urgence pour éviter l'introduction et la dispersion du CRP..*")

De 2003 à 2007, les importations, les échanges entre pays européens et les mouvements à l'intérieur des pays se sont poursuivis. Conséquence : l'explosion des détections de palmiers infestés à partir de 2007 !



De plus, les mesures adoptées avaient pour objet de préserver le commerce au maximum.

- Donc
- - pas d'interdiction des importations,
- - pas d'interdiction des mouvements à partir des zones infestées,
- - des mesures de quarantaine
- douteuses, inefficaces
- ou incontrôlables,
- => **pas de réelle volonté d'éradication**



La stratégie de la cohabitation

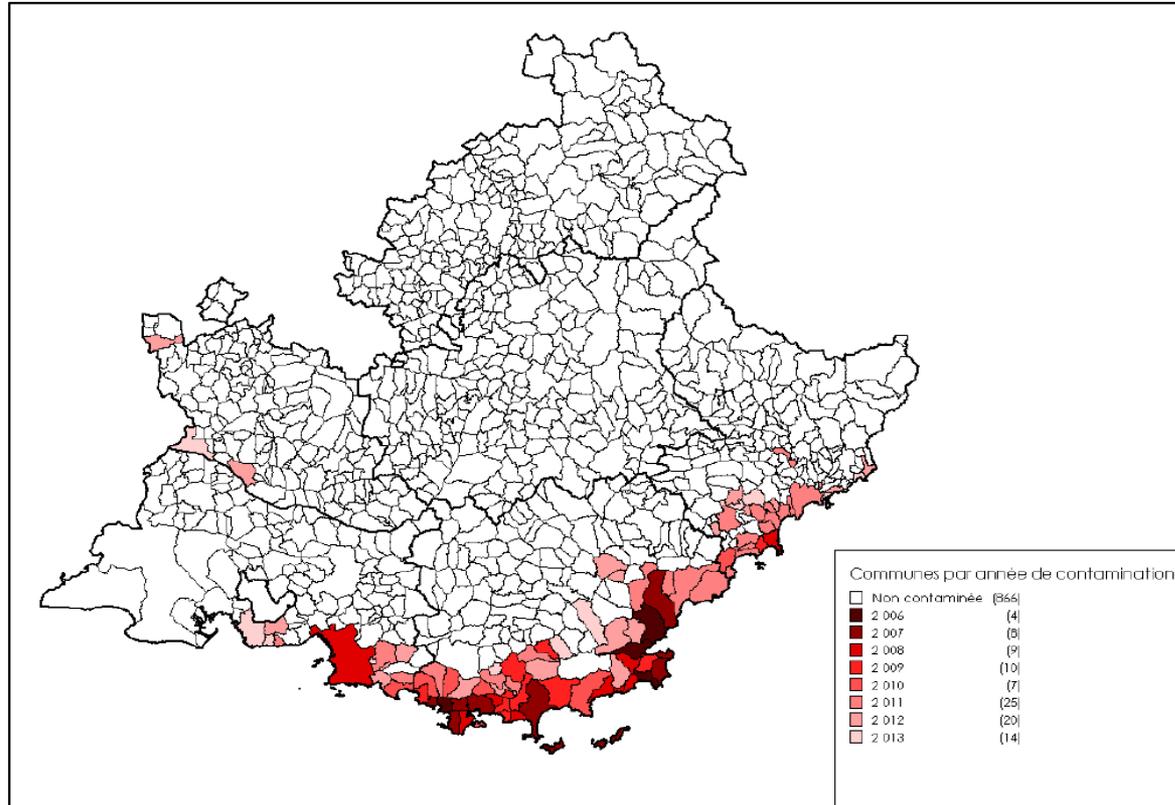


- Dès l'arrivée du CRP, des responsables des services phytosanitaires en France , en Italie ou ailleurs déclarent qu'il faut apprendre à cohabiter avec le CRP. Alors même que les foyers sont encore petits et peu nombreux, ils assurent que son éradication est impossible.

- Le CRP n'est pas un ravageur ordinaire. On ne peut à l'évidence cohabiter avec lui car c'est un insecte qui tue rapidement son hôte préférentiel - le palmier des Canaries - après s'y être multiplié considérablement et l'avoir transformé en foyer de dispersion massive du ravageur.



Proposer la cohabitation revient à laisser les palmiers mourir,
le CRP se multiplier et les foyers s'étendre.

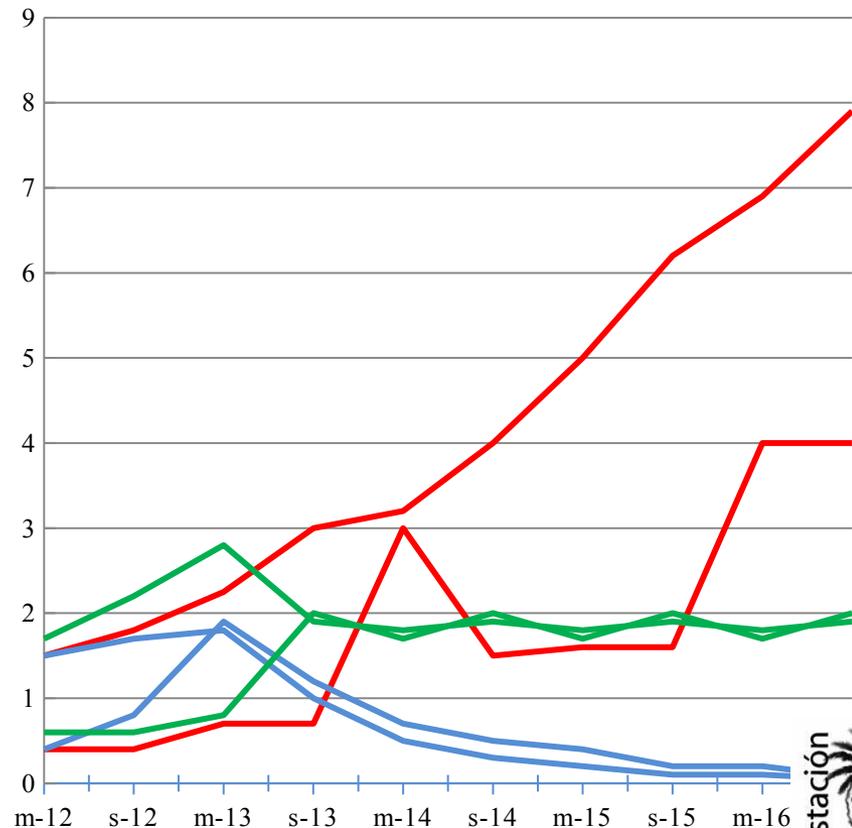


Carte des communes contaminées en PACA au 1^{er} janvier 2014

Echec mondial des stratégies de cohabitation,
de confinement ou d'éradication qui sont conçues
dans la durée.

L'éradication conçue et mise en œuvre comme un objectif dans le long terme est vouée à l'échec.
Elle est de plus très coûteuse et n'est pas durable du point de vue environnemental ou sanitaire.

The right strategy is to dispose as soon as possible after detection of sufficient means to succeed quickly the regression and eradication. Otherwise speed-race will be lost because needs will increase exponentially and means will never be sufficient.

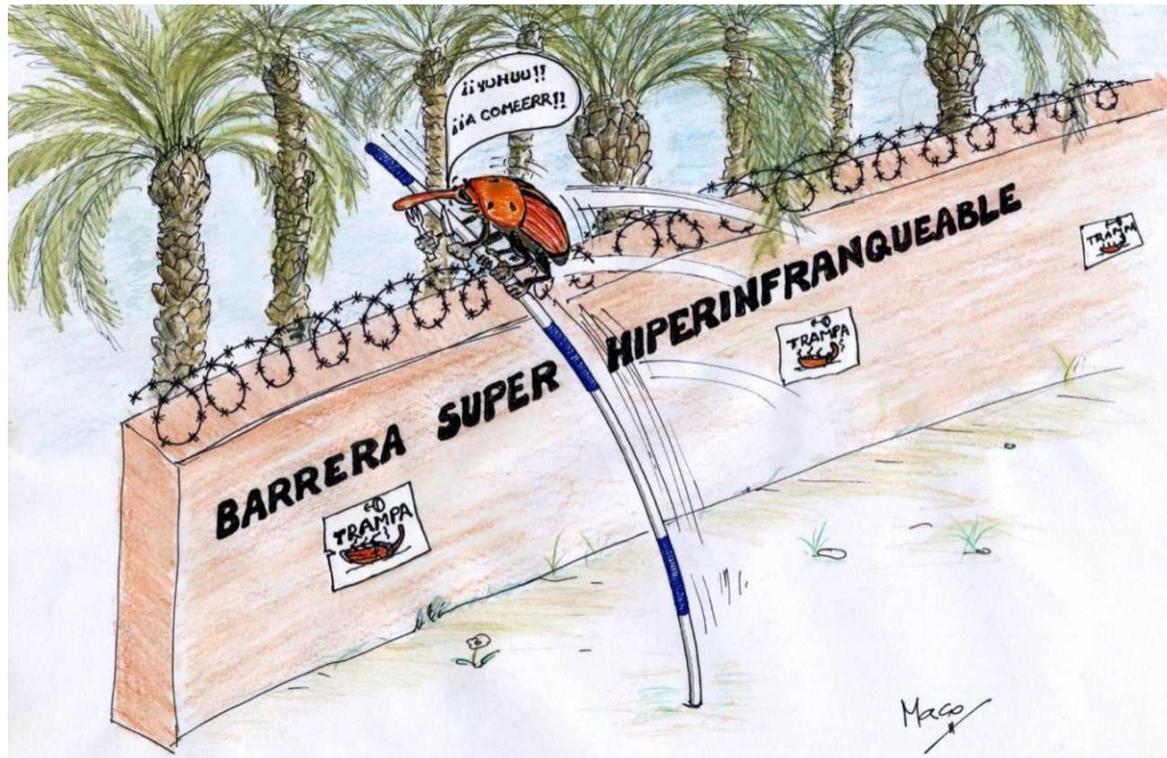


La stratégie de la frontière pour la palmeraie de Elche

Interdiction d'importation de palmiers dans un rayon de 5 km du centre de la palmeraie.



La stratégie du mur



- 14/08/2010: “.....garantía en el control del picudoy que no acceda a los palmerales históricos. Hay que mantener esta estrategia“ (Conselleria Agricultura CV)
- 28/11/2010: El picudo rojo salta la barrera en Elche

La stratégie de l'impuissance : cas italien

- Le Centre d'études sur les palmiers de San Remo diffuse le **1/07/2008** une déclaration qui revient à affirmer qu'aucun traitement pour protéger les palmiers ou les soigner n'est possible.



- **Dès 2012**, ce Centre d'études assure publiquement que **la bataille pour sauver les palmiers patrimoine est perdue**

- **En 2013**, le Centre d'études de San Remo, suivi par les autorités phytosanitaires en Ligurie, assure publiquement que **la bataille pour sauver les palmiers patrimoine est perdue**

novembre 2013 il Servizio Fitosanitario Regionale, ha dichiarato il territorio del Comune di Sanremo "zona di contenimento", e cioè: "area in cui la diffusione del Punteruolo Rosso è tale che non si ritiene più possibile la sua eliminazione".

- **Dès 2015** : les autorités phytosanitaires envisagent de lever l'obligation de lutte obligatoire



La stratégie du remplacement

- Le fumeux projet Gerico

POLITICA | venerdì 20 febbraio 2015, 16:31

Sanremo: il Comune dà il via all'operazione 'Gerico', 16mila piante per 'ripopolare' le palme in città



La stratégie de l'attente de la solution miraculeuse définitive et si possible biologique

- Solution bien commode pour justifier l'inertie des services phytosanitaires et des politiques : on ne fait rien car on n'a toujours pas la solution définitive ! (ceci dénote une méconnaissance totale de la nécessité et de l'obligation de la lutte intégrée).
- Stratégie qui fait le bonheur des entreprises et des chercheurs en tout genre (friteuse à charançon, détecteur sismique, super-souche de champignon, traitement par drone, super-piège, super équipement d'injection, etc., etc.).



Diffusion du mythe erroné de la solution miraculeuse



18/01/2008: "Agricultura espera tener a final de año la medicina contra el picudo (Conselleria Agricultura CV)"

Conséquences



Jardin Winter emblématique de Bordighera



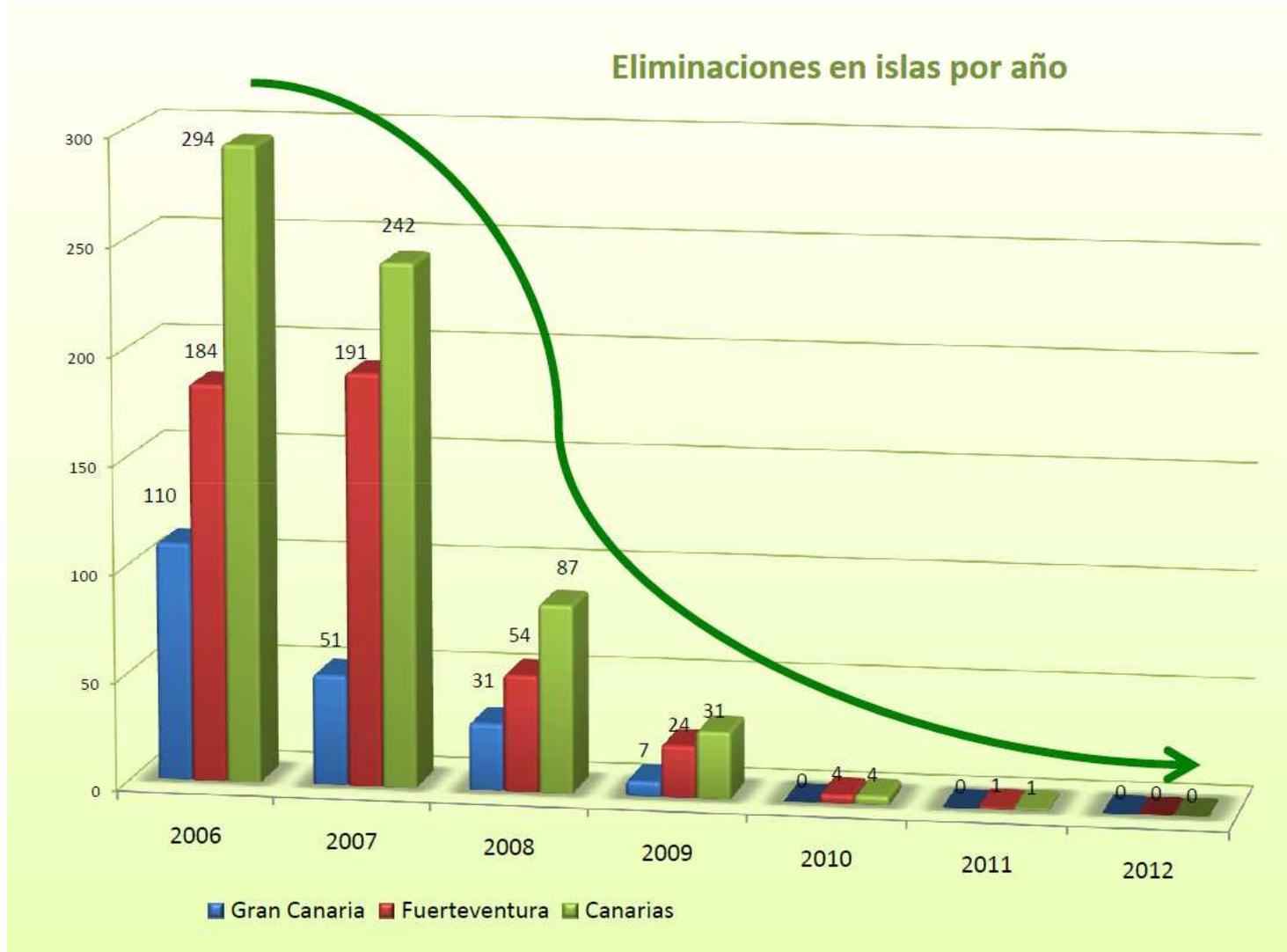
Nice promenade des Anglais novembre 2016
(<http://propalmes83.com/index.php/temoignages/71-nice-2016#B2>)

Or l'éradication n'est pas du tout une utopie



- Cas des îles Canaries

Eradication en moins de 5 ans



Stratégie et techniques de lutte tout à fait classiques

Succès éradication rapide en Israël (3ans)



Le paradigme catastrophique suivie par toutes les autorités phytosanitaires qui consiste à imposer l'éradication systématique des palmiers infestés même quand une alternative beaucoup plus avantageuse existe

Nous avons mis au point en 2007 une technique d'assainissement mécanique qui permettait d'éradiquer le CRP sans éradiquer les palmiers infestés. Mais il a fallu 3 à 4 ans en France et en Espagne pour obtenir que le recours à cette technique soit autorisée. En Italie, l'abattage et toutes les erreurs techniques qui l'accompagnent restent la recommandation.





Mai
2010



Septembre
2011

Résultat essentiel car en plus de permettre l'éradication du CRP, cette technique permettait :

- d'obtenir la collaboration des propriétaires de palmiers qui est indispensable pour réussir la bataille (détection, adhésion aux plans collectifs de lutte, etc.),
- d'intervenir rapidement et à moindre coût sur les palmiers infestés.
- de sauver le patrimoine souvent inestimable des particuliers et des municipalités,



Non seulement les autorités phytosanitaires n'ont pas incité les propriétaires à collaborer mais elles ont imposé, en plus de l'abattage, des mesures très coûteuses et très lourdes, complètement inutiles et qui ont contribué à la dispersion du ravageur .



Alors que la gestion sur place des seules parties infestées était tout à fait possible et sûre ainsi que considérablement plus simple et économique.



- Conséquence : dans le région de Valencia en Espagne, l'essentiel des moyens (25 millions d'euros en quatre ans) a été consacré à l'abattage, au transport et au broyage tout à fait inutile de stipes de palmiers.
- Cette stratégie de l'abattage systématique n'a aucunement permis de contrôler le CRP. Le nombre de palmiers infestés n'a cessé de croître, comme les besoins budgétaires pour les abattre au point qu'en 2009, les autorités phytosanitaires ont brutalement décidé d'abandonner la bataille. **L'hécatombe n'a fait qu'empirer.**

Pourtant il y a seulement quelques jours le services phytosanitaire de Ligurie proposait encore d'appliquer cette mesure !



En France et en Italie, les autorités phytosanitaires ne finançaient pas l'éradication des palmiers infestés.

Conséquence : le nombre de palmiers infestés, laissés à eux-mêmes, n'a cessé de croître contribuant à accélérer la multiplication et la dispersion du CRP. L'hécatombe était amorcée.



Lenteur de la réactivité des autorités françaises avec une réglementation devenue inapplicable et inefficace

La France, **en 2010, soit trois ans après** la décision européenne et la détection du premier foyer (vous avez dit urgence?), finit par promulguer un arrêté de lutte obligatoire.

Trois ans pendant lesquels rien n'a été fait pour empêcher la multiplication et la dispersion du CRP.

Mais, les autorités phytosanitaires françaises refusaient encore d'autoriser la méthode d'injection dans les techniques de traitements obligatoires.

Les techniques de traitements autorisés reposent sur la pulvérisation d'insecticides ou de nématodes toutes les 3 semaines. Valable au départ, quand les foyers étaient petits et en nombre réduit, ces techniques sont inapplicables à grande échelle car beaucoup trop lourdes et coûteuses. Avant la promulgation de l'arrêté, nous informons les autorités phytosanitaires que l'arrêté ne sera pas appliqué par les particuliers si la technique d'injection n'est pas ajoutée comme méthode de traitement.



La technique d'injection et la taille des palmiers sont diabolisées par des “experts” consultés par les autorités phytosanitaires en France et en Italie



Ces « experts » affirment que **les palmiers ne cicatrisent pas leurs blessures** .
Ils affirment même que seules les palmes sèches peuvent être taillées.

Affirmations complètement erronées et irresponsables: qui empêchent que soient utilisés deux outils précieux dans la lutte contre le CRP.

En 2016, “l’expert” français mobilisé par les autorités phytosanitaires juge même que perdre le patrimoine palmier n’est pas grave car les palmiers Phoenix canariensis ne sont pas autochtones !

Amélioration radicale de la technique d'injection et proposition d'une stratégie de la dernière chance

- En 2011, la Station Phoenix établit que le Revive insecticide de la firme de Syngenta, permet avec une seule injection de protéger les palmiers pendant un an.
- De plus, nous mettons au point une technique d'injection extrêmement simple, sûre, rapide et très peu coûteuse.

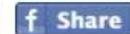


- Sur la base du prix du produit vendu au Portugal et du tarif horaire de la profession, le prix de l'intervention dans le cadre de **traitements groupés (5 à 10 palmiers injectés par heure)** reviendrait à **20-30 euros par palmier**.
- **Nous proposons la mise en œuvre en urgence d'une stratégie de lutte collective de la dernière chance.**

L'occasion perdue début 2014 d'une démonstration à Bordighera de l'intérêt de cette stratégie et technique

- L'opportunité se présente de démontrer la faisabilité d'une stratégie collective de lutte qui permettrait de faire régresser très vite la population de CRP et de mettre fin à l'hécatombe de palmiers. Syngenta accepte de fournir gratuitement de quoi traiter 1500 palmiers à Bordighera.
- Mais les autorités phytosanitaires de la Région Ligure et la mairie de Bordighera, sous l'influence du centre d'études sur les palmiers de San Rémo, finissent par refuser la proposition après une campagne de diffamation et malgré l'intervention du Sénat.

Lotta al punteruolo rosso, a Bordighera presto sarà usato l'emamectina benzoato



Bordighera - Michel Ferry, perito dell'Inra e direttore scientifico del progetto Phoenix, ha proposto al Comune di individuare un'area dove sperimentare l'insetticida che ha prodotto risultati soddisfacenti nel grande palmeto di Elche, in Spagna



En Mars 2014

- Syngenta ne met pas le Revive sur le marché.
- **Syngenta impose un monopole de fait sur l'application des traitements** par injection avec le Revive et fixe des tarifs sans rapport avec le prix attendu : pour 5 palmiers, 1500 euros au lieu de 100 euros.

Les autorités phytosanitaires françaises qui en raison du caractère obligatoire et réglementé de la lutte pouvaient exiger de Syngenta l'abandon de ce monopole ne font rien.

- **Conséquence : l'organisation collective des traitements, indispensable pour l'application immédiate et à grande échelle de la lutte, devient inapplicable.**

Malgré tout, le CMSP est créé et deux associations Propalmes83 et Les palmiers du Pays Vençois convainquent quelques mairies de mettre en œuvre la stratégie de la dernière chance.

Les premiers résultats sont très positifs.

Concernant la Ligurie, formidable activité de Silvia Albornò pour mobiliser des municipalités et des responsables politiques.

D'autres municipalités par contre non seulement ne suivent pas mais donnent un exemple déplorable en contribuant ouvertement à favoriser la multiplication et la dispersion du CRP



Les palmiers infestés de la promenade des anglais enguirlandés pour Noël !

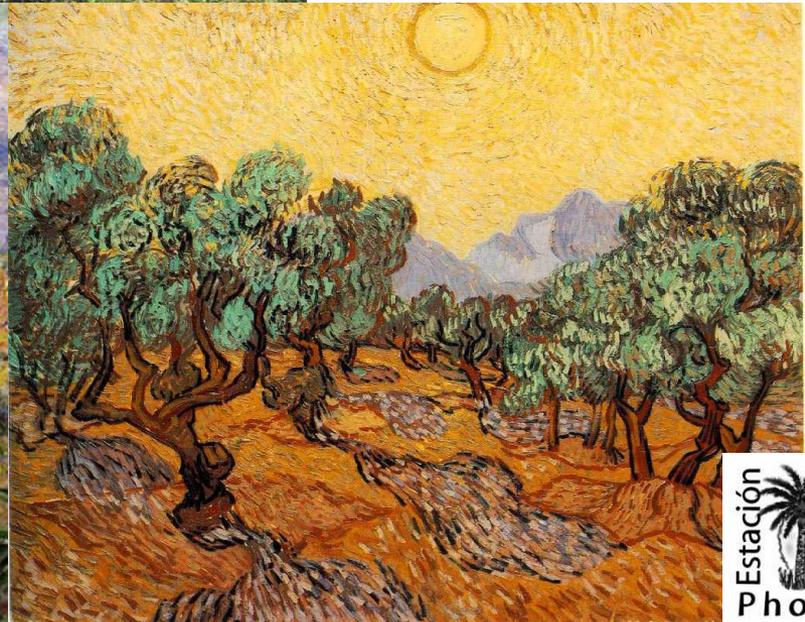
Le coup de grâce ? En 2017, démission des autorités phytosanitaires européennes

- DIRECTIVE D'EXÉCUTION (UE) 2017/1279 DE LA COMMISSION du 14 juillet 2017: **le CRP cesse d'être un organisme de quarantaine à partir du 1 janvier 2018** (sauf aux Açores, Irlande and RU)
- Justifications : « **Afin de protéger la production et le commerce de végétaux, produits végétaux et autres objets, il est techniquement justifié et cohérent compte tenu du risque phytosanitaire impliqué** »
- **Conséquences : fin des mesures de quarantaine sur l'importation et le mouvements des palmiers en Europe**

Aucune évaluation des causes de l'échec

- **Les autorités phytosanitaires ne se posent même pas la question du rôle qu'ont pu jouer les mesures de quarantaine dans l'échec de la lutte contre le CRP** : elles les appliquent à l'identique pour les 3 pays encore sous quarantaine !
- Annulation de la décision de lutte obligatoire, les prétextes :
=> Le CRP est répandu partout malgré les mesures adoptées.
- => Il n'est plus possible d'empêcher son introduction et sa dispersion.
= Lapalissade qui revient à ne pas reconnaître l'échec des mesures, en étudier la cause et réfléchir à d'autres mesures de lutte.

Les oliviers perdus ?



Première mesure adoptée par les autorités phytosanitaires



- **abattage systématique des oliviers infestés et non infestés dans un rayon de cent mètres !**
- => poussera les insectes vecteurs à infester des oliviers plus éloignés dans une course poursuite perdue d'avance et très coûteuse.

Incapables de se remettre en question et de remettre en question des paradigmes inopérants : voir

(http://www.fao.org/fileadmin/templates/fcc/documents/1_Ferry_CIPV_Rome_final.pdf)

- «Il faut cohabiter avec **Xylella** » selon la responsable de l’Autorité phytosanitaire de la Région de Valencia en Espagne

LAVANGUARDIA | Vida

Al Mundo Internacional Política Opinión Vida Deportes Economía Local

Vida Natural Big Bang Tecnología Salud Qué estudiar Gente con alma Junior Report

TELEVISIÓN Sigue en directo las semifinales del Masters 1000 de Shanghai entre Rafa Nadal y Novak Djokovic

EFECTOS DE LA PLAGA

Valencia prevé 16 millones en indemnizaciones para afectados por 'Xylella'

La consejera valenciana de Agricultura la concesión de indemnizaciones por valores



La 'Xylella fastidiosa' puede afectar a diversas especies vegetales, incluidos frutales como el naranjo. (Alexander Purcell / University of California)

Comparte en Facebook | Comparte en Twitter

ETIC/AGRO CULTURA, Valencia
20/09/2017 12:05 | actualizado a 20/09/2017 12:00

La consejera de Agricultura de la Comunitat Valenciana, Elena Cebrián, ha asegurado que su departamento estima, en el peor de los casos, la concesión de indemnizaciones por 16 millones de euros para afectados por la plaga vegetal de *Xylella fastidiosa*, a razón de 7.400 euros por hectárea.

Cebrián ha informado de que la conselleria ya tiene listo un borrador de la orden que regulará las indemnizaciones que recibirán los agricultores afectados por el brote de la bacteria *xylella*, y ha señalado que la UE se hará cargo del 90 % de las mismas, el Gobierno del 25 % y la Generalitat el 5 % restante.

"Cuanta menos indemnización sea necesaria, mejor", ha señalado la conselleria en la comisión de Agricultura, Ganadería y Pesca de I. donde ha comparecido a petición propia y del PP para explicar la en la Comunitat respecto de la plaga de la bacteria *xylella fastidiosa* medidas para hacerle frente.

Estación Phoenix

La dispersión de organismos nocivos exóticos constituye un problema internacional grave

Las especies exóticas causan no sólo daños económicos considerables sino constituyen una amenaza grave sobre la diversidad biológica



Picudo del Agave



Tigre del plátano



Oriental chestnut gall wasp



Nematodo del pino



Minador del Castaño de India

- Une partie importante du patrimoine palmiers peut encore être sauvé dans de nombreuses municipalités mais le temps presse. Dans de nombreuses autres, il est probablement trop tard (Bordighera?).
- La faillite des autorités phytosanitaires est grave et inadmissible.
- Il faut que les propriétaires de palmiers, municipalités et particuliers, se mobilisent pour leur demander des comptes et exiger qu'elles rectifient leurs erreurs au plus vite...

un enjeu de sécurité



Les chutes imprévisibles de palmiers sont de plus en plus nombreuses. Une personne a été tuée par la chute de la tête d'un dattier infestée. C'est un miracle que d'autres accidents graves ne soient pas encore produits.

..pour éviter d'en arriver là !





Estación
Phoenix

Merci

